



**Assurance Helvetia pour les installations photovoltaïques. Une protection innovante pour votre installation.**

**Tout simplement. Contactez-nous.**  
T 058 280 1000 (24 h), [www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

**helvetia** 

# Protégez votre investissement dans l'environnement.

## Protégez votre investissement

Les installations photovoltaïques sont non seulement respectueuses de l'environnement, elles constituent également une technique durable de production d'électricité. Cette technique a néanmoins son prix. Ainsi, une installation sur le toit d'une maison individuelle peut facilement coûter aussi cher qu'une belle voiture de classe moyenne.

Les installations photovoltaïques actuelles utilisent une technologie éprouvée. Toutefois, pendant l'exploitation de l'installation (30-35 ans), il n'est pas possible de réduire ou d'éliminer tous les risques. Quel que soit le montant de votre investissement, vous devez vous prémunir en temps voulu contre le risque de panne de votre installation grâce à une assurance pour les installations photovoltaïques.

## Minimiser le risque

L'assurance Helvetia spécifique pour les installations photovoltaïques propose une protection complète de votre installation contre les sinistres et les pannes. Vous pouvez bénéficier de cette assurance unique, qui présente un excellent rapport prix/prestations, par l'intermédiaire de nos partenaires sélectionnés, qui, de par leur expérience, leurs compétences professionnelles et leur qualité dans le domaine de l'énergie solaire, comptent parmi les prestataires de premier plan en Suisse.

### Vos avantages

- 10 ans de protection de votre investissement et de votre revenu avec une prime garantie
- Prolongation de l'assurance après son échéance: pour continuer à protéger votre investissement
- Indemnité journalière fixe en cas de perte de revenu
- Responsabilité civile pour les installations se trouvant sur d'autres bâtiments/terrains, assurable en option

## Complète et sûre

L'assurance pour les installations photovoltaïques de l'Helvetia offre une protection complète de votre installation. Toute l'installation photovoltaïque est assurée (y compris le câblage et l'onduleur).

Les sinistres survenant de manière soudaine et imprévue (incluant la perte de revenu) sont assurés, notamment en conséquence des événements suivants:

### Risques d'exploitation

- Surtension, court-circuit, induction
- Effet de l'eau et de l'humidité
- Erreur de manipulation, maladresse, négligence, vandalisme, sabotage
- Défauts de construction, de matériel ou de fabrication
- Défaillance de dispositifs de mesure, de réglage ou de sécurité
- Effets de la température, roussissement et carbonisation
- Dommages causés par les animaux

### Risques incendie

- Incendie, fumée, foudre, explosion

### Dommages naturels

- Hautes eaux, inondation, tempête, grêle, avalanche, pression de la neige, chute de rochers et de pierres, glissement de terrain

### Risques de vol

- Effraction, vol, détournement

### Perte de revenu

- Pertes de revenu en raison des risques d'exploitation, d'incendie, de dommages naturels et de vol

En outre, il est possible d'assurer la responsabilité civile de l'installation. Cette couverture complémentaire garantit les lésions corporelles et les dégâts matériels envers des tiers.

# Assurance Helvetia pour les installations photovoltaïques.

## D'excellentes prestations en cas de sinistre

En cas de sinistre, nous versons une indemnité au titre des réparations nécessaires ou prenons en charge le coût de remplacement.

## Bon à savoir

Le risque d'incendie et de dommages naturels peut/doit être assuré dans plusieurs cantons auprès de l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments. Cette couverture doit alors être demandée auprès de l'établissement d'assurances bâtiments du canton respectif.

	Assurance pour les installations photovoltaïques	Assurance bâtiment cantonale
Risques d'exploitation	✓	
Risques incendie	✓	(✓)
Dommages naturels	✓	(✓)
Risques de vol	✓	
Perte de revenu	✓	
Responsabilité civile de l'installation	X	

✓ = assuré avec la couverture de base

(✓) = nécessité de clarifier la question de la couverture car la réglementation diffère selon le canton

X = assurance possible en tant que couverture complémentaire

## Exemples tirés de la pratique

### Grêle (dommage naturel)

Des grêlons gros comme des balles de ping-pong détruisent divers modules de l'installation photovoltaïque.

Montant du sinistre CHF 19 000.–

### Dommages causés par de petits animaux

Des martres se frayent un chemin vers les câbles et grignotent le câblage de l'onduleur.

Montant du sinistre CHF 4 400.–

### Vol

Des inconnus démontent et volent l'ensemble du module inférieur d'une installation photovoltaïque installée sur un toit.

Montant du sinistre CHF 24 000.–

### Responsabilité civile de l'installation

Un module tombe du toit sur une auto en stationnement, l'endommageant au niveau du capot.

Montant du sinistre CHF 2 800.–

### Malveillance

Des inconnus jettent des pierres sur l'installation photovoltaïque (puissance: 10 kW) et lui font subir des dommages considérables.

Montant du sinistre CHF 15 300.–



**Helvetia Assurances**  
Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall  
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001  
[www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

